

1181

★ Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Sénégal - Rapport 2005

Document de travail

Document de travail

Ce troisième rapport de suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) a été réalisé sous la supervision du Comité de pilotage présidé par le Point Focal des OMD, le Ministère du Plan et du Développement Durable avec l'appui technique et financier des Agences du Système des Nations Unies au Sénégal.

Un monde meilleur pour tous.

novembre 2006

SOMMAIRE

I – CONTEXTE	7
I – 1 CONTEXTE DE LA MISE EN ŒUVRE DES OMD	8
I – 2 AUTRES PROGRAMMES.....	8
II – OBJECTIF 1 : ELIMINER L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM.	10
II – 1. SITUATION DE REFERENCE	10
II – 2. PROGRES DANS LA REALISATION DE L'OBJECTIF	11
II – 3. PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT	11
III – OBJECTIF 2 : ASSURER L'EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS.	13
III – 1. SITUATION DE REFERENCE	13
III – 2. PROGRES DANS LA REALISATION DE L'OBJECTIF	15
III – 3. PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT	15
IV – OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES.	16
IV – 1. SITUATION DE REFERENCE	16
III – 2. PROGRES DANS LA REALISATION DE L'OBJECTIF	18
III – 3. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	18
IV – OBJECTIF 4 : REDUIRE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS	19
VI – 1. SITUATION DE REFERENCE.....	19
VI – 2. PROGRES DANS LA REALISATION DE L'OBJECTIF.....	20
VI – 3. PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT	20
VI – OBJECTIF 5 : AMELIORER LA SANTE MATERNELLE	21
VII – 1. SITUATION DE REFERENCE.....	21
VII – 2. PROGRES DANS LA REALISATION DE L'OBJECTIF	22
VII – 3. PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT	22
VII – OBJECTIF 6 : COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES.	23
VIII – 1. SITUATION DE REFERENCE	23
VIII – 2. PROGRES DANS LA REALISATION DE L'OBJECTIF	25
VIII – 3. PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT.....	25
IX – OBJECTIF 7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE	27
IX – 1. SITUATION DE REFERENCE	27
IX – 1 – 1 <i>Ressources naturelles</i>	27
IX – 1 – 2 <i>Eau potable et assainissement</i>	28
IX – 1 – 3 <i>Conditions de vie dans les taudis</i>	29
IX – 2. PROGRES DANS LA REALISATION DE L'OBJECTIF	30
IX – 3. PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT	31
IX – 3 – 1 <i>Programmes d'investissement : ressources naturelles</i>	31
IX – 3 – 2 <i>Programmes d'investissement : eau potable et assainissement</i>	31
IX – METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT	32
XI – 1. SITUATION DE REFERENCE	32
XI – 2. PROGRES DANS LA REALISATION DE L'OBJECTIF.....	34
XI – 3. POLITIQUES ET PROGRAMMES.....	35
ANNEXE N°1 : MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ATTEINTE DES OMD	37
ANNEXE N°2 : TNS, TBS ET TAUX D'ACHEVEMENT	41
ANNEXE N°3 : EMPLOIS PERMANENTS DANS LES ENTREPRISES SELON LE SEXE	43
ANNEXE N°4 : BALANCE DES PAIEMENTS 2000 - 2004	45

Tableaux

Tableau 1: Les Objectifs du Millénaire pour le Développement seront-ils atteints en 2015 ?.....	6
Tableau 2: Indicateurs de développement clé	9
Tableau 3: Indicateurs : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	11
Tableau 4: Interventions nutritionnelles.....	12
Tableau 5: Indicateurs de l'objectif 2: Assurer une éducation primaire pour tous	15
Tableau 6 : Evolution de la part de l'éducation dans les dépenses de fonctionnement de l'Etat	15
Tableau 7: Indicateurs : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.	18
Tableau 8: Mortalité des enfants entre la naissance et le 5ème anniversaire en 2000 et 2005.....	19
Tableau 9: Indicateurs de l'objectif 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans.	20
Tableau 10 : Indicateurs de l'objectif 5 : Améliorer la santé maternelle.....	22
Tableau 11: Financement de la lutte contre la mortalité maternelle (millions de \$US).....	22
Tableau 12: Estimations du nombre de personnes infectées par le VIH/SIDA au Sénégal.	23
Tableau 13: Prévalence parmi les femmes enceintes, sites sentinelles en 2002.....	24
Tableau 14: Prévalence chez les prostituées, sites sentinelles en 2002.....	24
Tableau 15 : Cas de paludisme et taux de complétude, 2001-2005.....	24
Tableau 16 : Indicateurs de l'objectif 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies.....	25
Tableau 17: Evolution de la part du budget de la santé dans le budget national (Millions F.cfa).....	25
Tableau 18: Financement de la lutte contre le VIH / SIDA (millions \$ US).....	26
Tableau 19: Financement de la lutte contre le paludisme (millions de \$ US).....	26
Tableau 20 : Financement de la lutte contre la tuberculose (en millions US \$).....	26
Tableau 21: Synthèse globale des financements des OMD santé.	26
Tableau 22: Répartition des terres arables dégradées par zone éco-géographique.	27
Tableau 23: Situation actuelle et statut des zones humides du Sénégal.	28
Tableau 24: Récapitulatif des opérations de restructuration programmées d'ici 2015.	29
Tableau 25 : Programme ZAC sur l'ensemble du territoire national d'ici à 2015.	30
Tableau 26: Indicateurs de l'objectif 7: Assurer un environnement durable.	30
Tableau 27: Besoins de financements pour l'objectif N°7 (Mds F.cfa).....	31
Tableau 28: Importations et Exportations 2000 à 2004.....	33
Tableau 29: Encours de la Dette Publique (Milliards F.CFA).	33
Tableau 30 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.....	34
Tableau 31: Part relative des programmes de développement dans l'APD (%).....	35
Tableau 32: Evolution du Taux Net de Scolarisation (TNS) par région	41
Tableau 33: Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS)	41
Tableau 34: Evolution du taux d'achèvement selon le sexe.	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 35: Emplois permanents dans les entreprises du secteur moderne selon le sexe.....	43
Tableau 36: Balance des Paiements 2000-2004.	45

INTRODUCTION

Le Sénégal appartient à la catégorie des Pays les Moins Avancés et se classe, selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain de 2005, au 157^{ème} rang sur 177 pays avec un IDH de 0,458. Son revenu national brut par tête, en termes constants, était de 425 390 F.cfa (US\$ 858) en 2005 contre 452 800 F.cfa (US\$ 806) en 2004. La population sénégalaise est estimée à 10, 848 millions d'habitants (2005).

La croissance réelle du PIB, en 2005, est estimée à 6,1% contre 5,6% en 2004 dans un contexte de maîtrise de l'inflation à 1,7%, un déficit budgétaire hors PPTE de 1,2% du PIB, un déficit du compte courant de la balance des paiements de 6,8% du PIB et un taux d'investissement de 21,1%

Le Sénégal s'est engagé activement dans la finalisation de son deuxième Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-II), la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), la conduite du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) et dans la construction de grandes infrastructures routières. Par ailleurs, l'amélioration de la situation budgétaire a permis au Sénégal de signer un Programme sans décaissement avec le FMI (ISPC).

En 2000, les Chefs d'État et de Gouvernement de 191 pays ont adopté la Déclaration du Millénaire qui se concentre sur les préoccupations de paix, de sécurité et de développement y compris dans des domaines tels que l'environnement, les droits de l'homme et la bonne gestion des affaires publiques. Cette déclaration plus connue sous le nom des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) contient huit (8) objectifs déclinés en dix huit cibles (18) et quarante huit (48) indicateurs consensuels permettant de mesurer les progrès accomplis par les différents pays dans sa mise en œuvre.

En 2002, le Secrétaire Général des Nations Unies a mis en place le Millenium Project pour aider à la réalisation, dans le délai imparti, des OMD dans huit (8) pays dont le Sénégal.

Eligible au Millénium Challenge Account, le Sénégal pourra-t-il atteindre, en 2015, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ?

Tableau 1: Les Objectifs du Millénaire pour le Développement seront-ils atteints en 2015 ?

Objectifs	Progrès (Oui/Non)	Probabilité d'atteinte ? (Forte/ Moyenne/Faible)
1 - Eliminer l'extrême Pauvreté et la faim		
2 - Assurer l'éducation primaire pour tous	oui	Forte
3 - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
4 - Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans.	oui	Forte
5 - Améliorer la santé maternelle	oui	Faible
6 - Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies.		
7 - Assurer un environnement viable		
8 - Créer un partenariat mondial pour le développement		

I – Contexte

Le Sénégal s'étend sur une superficie de 196.722 km². Il est limité au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée Bissau et la Guinée Conakry et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Le pays est subdivisé en 11 régions administratives, 35 départements et 320 communautés rurales. La population du Sénégal est estimée, en 2005, à 10, 848 millions d'habitants et croît au taux annuel de 2,4%. La croissance économique du PIB réel s'est établie à 5,5% en 2005 contre 5,6 en 2004.

Le secteur primaire a enregistré une croissance de 9,4% en 2005. Il occupe plus de 50% de la population active. Dominant ce secteur, l'agriculture est orientée vers la production de l'arachide (42% des terres arables et près de 70% de la population active rurale), du mil, du sorgho, du maïs, du coton et du niébé. Elle a connu une croissance de 10,4% en 2005. Les cultures céréalières et arachidières ont augmenté respectivement de 17% et de 36%. L'amélioration de la compétitivité de la pêche industrielle et la valorisation des ressources halieutiques ainsi que les accords signés avec la Mauritanie ont permis à la pêche d'enregistrer une croissance de 5,9% en 2005 contre 0,6% en 2004

La croissance du secteur secondaire de 3,8% en 2005 contre 6,2% en 2004 s'explique principalement par les difficultés des Industries Chimiques du Sénégal et ses impacts négatifs sur le sous secteur des industries extractives qui ont enregistré une croissance de -14,8% en 2005 contre 6,2% en 2004. Avec l'ouverture de la nouvelle centrale du Cap des biches, de 30 Mégawatts, et la disponibilité de l'électricité de Manantali, le sous-secteur de l'énergie a enregistré une croissance de 10% en 2005 contre 8,4% en 2004.

La croissance du secteur tertiaire s'est établie à 5,3% en 2005 contre 6,3% en 2004. Cette performance est liée au ralentissement de l'activité de transport (6,6% en 2005 contre 6,8%) des postes et télécommunications (12,5% contre 21,5% en 2004) et de commerce (2,8% en 2005 contre 3,3% en 2004). Les BTP sont le principal moteur de la croissance du secteur secondaire avec une croissance de 13% en 2005 contre 17,7% en 2004

De façon générale, le Gouvernement a maintenu un cadre macro-économique stable avec une maîtrise de l'inflation à 1,7% en 2005. Les recettes fiscales sont passées de 738,5 milliards Fcfa en 2004 à 851,5 milliards en 2005. Le solde budgétaire de base a enregistré un déficit de 15,5 milliards soit -0,5% du PIB. Concernant les échanges extérieurs, la balance des paiements a enregistré un solde global déficitaire de 5,3 milliards en 2005 et le déficit du compte courant s'est établi à 6,8% du PIB.

La situation monétaire est caractérisée par un renforcement des avoirs extérieurs nets qui se situent à 707,5 milliards de FCFA en décembre 2005 contre 670,3 milliards F.cfa en décembre 2004., une hausse de 5,0% du crédit intérieur (905,2 milliards F.cfa) et de 5,6% de la masse monétaire (1.484,3 milliards F.cfa) en décembre 2005.

S'agissant de la dette publique, son poids a considérablement baissé suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en avril 2004 et le passage au Club de Paris en juin 2004. L'encours de la dette publique s'élève au 31 décembre 2005 à 2101,5 milliards de Fcfa, soit environ 47% du Produit Intérieur Brut. La dette publique extérieure est estimée à 1944,8 milliards en décembre 2005 et augmente ainsi de 4,2% par rapport à son niveau de décembre 2004 qui était de 1865,1 milliards.

Le Sénégal s'est engagé résolument dans le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) qui se propose de combler le retard pris par le continent par rapport aux pays développés. Responsable des volets environnement, NTIC et infrastructure, le Sénégal s'est doté d'un ministère chargé du NEPAD et de la Bonne gouvernance. Le *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* met l'accent sur la prestation de services publics régionaux (transports, énergie, eau, informatique et télématique, éradication des maladies, protection de l'environnement et mise en place de capacités régionales de recherche) et sur la promotion du commerce et des investissements intra-africains.

Dans ce contexte caractérisé aussi par une immigration clandestine massive des jeunes sénégalais vers l'Espagne, le Gouvernement a mis en place le Plan REVA (Retour Vers l'Agriculture) qui se propose d'accroître la production agricole et de fixer les populations dans leur terroir. Il comprend deux composantes : la création de pôles d'émergence agricoles à savoir des parcelles de terres de 5 à 100 ha qui seront mises à la disposition des populations et la promotion de l'initiative privée par la création de pôles innovants, de fermes familiales et de micro-jardins, etc.

Le Gouvernement a mis en place du Plan SESAME pour améliorer la couverture sanitaire des retraités, ainsi les personnes âgées de 60 ans et plus bénéficient désormais de soins médicaux gratuits.

Enfin, il a adopté un projet de loi permettant à la femme salariée de prendre en charge, au plan médical, son conjoint et ses enfants.

I – 1 Contexte de la mise en œuvre des OMD

Le contexte spécifique de la mise en œuvre des OMD est caractérisé par la mise en œuvre du premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), 2003-2005 et la finalisation du DSRP - II. Bénéficiant, en 2005, de l'évaluation des besoins sectoriels (éducation, santé, pauvreté, nutrition, environnement, infrastructures, eau et assainissement) réalisée dans le cadre du Projet du Millénaire, le DSRP II (2006-2010) a été validé et présenté au conseil inter – ministériel.

I – 2 Autres Programmes

Le Gouvernement conduit plusieurs programmes d'appui aux collectivités locales notamment le Fonds de Développement Local (FDL) de Kédougou, le Programme d'Appui aux Communes (PAC), le Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (PADDEL), le Programme de Soutien aux Initiatives de Développement Local (PSIDEL), le Programme d'Appui au Développement Local Urbain (PADELU), le Programme d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural (PADMIR), l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER), et le Programme National de Développement Local (PNDL).

Tableau 2: Indicateurs de développement clé

Indicateurs	Valeur	Année
Démographie		
Population (en millions d'habitants)	10,8	2005
Taux de croissance de la population (en %)	2,4	2004
Espérance de vie à la naissance (en années)	54	2004
Espérance de vie à la naissance chez les Hommes	50,3	2000
Espérance de vie à la naissance chez les Femmes	52,3	2000
Incidence de la pauvreté sur les ménages (en %)	53,9	2002
Incidence de la pauvreté individuelle (en %)	65	2002
Economie		
Taux de croissance du PIB réel	5,6	2004
Stock nominal : Dette extérieure/PIB (en %)	44,4	2004
Santé		
Proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale (en %)	17,3	2005
Proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant de retard de croissance (en %)	16,3	2005
Proportion des enfants souffrant de l'émaciation	7,6	2005
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	61	2005
Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes)	401	2005
Prévalence du VIH /SIDA chez les adultes (en %)	0,7	2005
Taux de prévalence du paludisme (en %)	40,7	2002
Taux de prévalence de la tuberculose (en %)	2	2003
Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié (%)	51,9	2005
Taux de mortalité juvénile (pour 1000) (%)	64	2005
Taux de mortalité infento-juvénile (pour 1000)	121	2005
Taux de couverture des enfants complètement vaccinés (%)	58,7	2005
Taux de couverture vaccinale contre le DTC3 (%)	78,8	2005
Taux de couverture vaccinale contre la rougeole (%)	73,5	2005
Taux de couverture vaccinale contre la fièvre jaune	73,1	2005
Education		
Taux Net de Scolarisation (TNS) en %	69,3	2003
Taux Brut de Scolarisation (TBS) en %	75,8	2003
Indice de parité (Filles/ Garçons) à l'école primaire	0,95	2004/05
Taux d'alphabétisation des hommes	50,9	2005
Taux d'alphabétisation des femmes	30,8	2005
Taux Brut de scolarisation des filles (primaire)	80,6	2004/05
Taux But de scolarisation des garçons (primaire)	84,4	2004/05
Taux Net de scolarisation des filles (primaire)	67,3	2004/05
Taux Net de scolarisation des garçons (primaire)	71,3	2004/05
Taux d'accès à l'école primaire à moins de 30mn	87,3	2003
Taux d'accès à l'école primaire en milieu rural à moins de 30mn	80,0	2003
Pauvreté		
Incidence de la pauvreté sur les ménages (en %)	53,9	2002
Population ayant accès à l'eau potable (en %)	70,4	2005
Taux d'accès à l'eau potable à moins de 15 mn (urbain)	87,9	2003
Taux d'accès à l'eau potable à moins de 15 mn (rural)	90,3	2003
Consommation d'eau par jour et par personne (en litre)	28	2003
Taux d'assainissement (2000)	56,1	2003
Rang IDH sur 177 pays	157	2004
Coût unitaire de l'électricité (en FCFA par Kw; moyenne 1996 à 2000)	107,40	2003

Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.

Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

II – 1. Situation de référence

Les résultats de la deuxième Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM) 2001-2002 ont révélé que la pauvreté a reculé de 10,8 points. En effet, la part de la population en situation de pauvreté est passée de 67,9% entre 1994-1995 (ESAM I) à 57,1% entre 2001-2002.

Egalement, la part des ménages en situation de pauvreté est passée de 61,4% (ESAM I) à 48,5% (ESAM II), soit une baisse, en termes relatifs, de l'incidence de la pauvreté de 16%.

Selon l'ESAM II, les régions les plus pauvres sont celles de Ziguinchor, Kolda, Kaolack, Diourbel, Tambacounda, Thiès, Saint Louis et de Fatick. Les régions moyennement pauvres sont celles de Dakar et de Louga.

Le seuil minimum de pauvreté globale en 2001/2002 était de 879 FCFA/jours/ équivalent -adulte à Dakar, 712 F.cfa dans les autres centres urbains et de 497,9 F.cfa en milieu rural pendant que la dépense médiane journalière par tête des pauvres s'établit à 453 FCFA contre 713 FCFA pour la dépense moyenne (ESAM2, DPS, 2001/ 2002)..

Le seuil de pauvreté extrême/alimentaire est respectivement de 342 F CFA /pers/ jour, de 317 F CFA et de 290,9 FCFA à Dakar, dans les autres villes et en milieu rural. L'extrême pauvreté polarise 12,7% des ménages sénégalais pauvres soit environ 135 823 personnes. Elle est beaucoup plus localisée en milieu rural (20,20%) qu'en milieu urbain (8,1%) (ESAM2, DPS, 2001/ 2002). Les régions de Ziguinchor (30,10%), Kolda (28,50%) et Kaolack (28,00%) sont les régions les plus touchées par l'extrême pauvreté alors que la région de Dakar est faiblement concernée avec seulement (1,80%) (ESAM2, DPS, 2001/ 2002).

La situation nutritionnelle du Sénégal est aussi caractérisée par les carences en micronutriments, qui restent encore élevées (EDSIV). L'anémie est présente chez 84% des enfants de moins de 5 ans et chez 61% des femmes. L'iodation universelle du sel produit tarde à se réaliser avec 50% seulement du sel produit par les petits et moyens producteurs de sel iodé. La carence en vitamine A pose toujours des problèmes de santé publique, estimée à 61% chez les enfants de moins de 6 ans, elle est la cause sous-jacente de 30% de la mortalité infantile juvénile.

Selon les données des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDSII et EDSIV), les indicateurs de nutrition révèle, qu'entre 1992 et 2005, les prévalences de l'insuffisance pondérale sont passées de 20% à 17%, du retard de croissance de 22% à 16% et de maigreur des enfants âgés de moins de 5 ans sont passées de 9% à 8%.

L'amélioration des indicateurs de nutrition est le résultat de la mise en œuvre des stratégies de Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME), du Paquet d'Activités Intégrées de Nutrition (PAIN) et du Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN).

Après deux ans d'intervention (2004-2006), la malnutrition mesurée selon l'indice du poids par rapport à la taille a connu une baisse de 34% dans les zones d'intervention du Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN), cette baisse pouvant atteindre 50% dans la région de Kolda.

Les progrès enregistrés entre 1996 et 2005 notamment la baisse de la proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale (20% en 1992 à 17% en 2005), l'augmentation de la pratique de l'allaitement maternel exclusif (24% en 2000 à 34% en 2005) et l'amélioration du disponible journalier en calorie et en protéines, montrent que le Sénégal pourra réduire de moitié l'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans d'ici 2015.

II – 2. Progrès dans la réalisation de l'objectif

Tableau 3: Indicateurs : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim

Indicateurs	2000	2003	2004	2005	Progrès
1- Proportion de la population disposant de moins de 2400 calories par jour (soit, 392 F.cfa)	-				
2- Indice d'écart de la pauvreté (incidence de la pauvreté x degré de pauvreté)	15,55				
3- Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale	6,4%				
4 – Proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant d'un insuffisance pondérale				17%	
5- Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	53,9%				

II – 3. Programmes d'investissement

Parmi les politiques et programmes conduits par le Gouvernement pour réduire la malnutrition on note : le Projet de Renforcement Nutritionnel (PRN), le Projet de Survie de l'Enfant, le Paquet d'Activités Intégrées de Nutrition (PAIN) mis en œuvre au niveau de 35 districts sanitaires (sur un total de 52), le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) et la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME).

Pour assurer la sécurité alimentaire d'ici 2015, l'Etat devra contribuer à la réalisation d'un programme d'investissement d'au moins 328 milliards 874 millions de F.cfa auquel il faudra ajouter 5 milliards sur 5 ans pour la prise en compte de la dimension genre (à travers les filets de sécurité) , soit un montant total de 333 milliards de F. cfa.

Dans le domaine de la nutrition, les interventions nutritionnelles sont évaluées à 534,7 millions de dollars US, soit 267 milliards 363 millions de Frs CFA sur 10 ans répartis comme suit :

Tableau 4: Interventions nutritionnelles

Interventions nutritionnelles	Budget 2006-2015 (en milliers de \$)		Répartition	An 2015 Coût/hbt (en \$)
Nutrition de l'enfant	147,614	28%	1,69	
Nutrition des femmes enceintes et allaitantes	3,863	1%	0,05	
Soutien nutritionnel aux groupes vulnérables	51,161	10%	0,41	
Diversification et autres programmes de nutrition	3,224	1%	0,04	
Nutrition à l'école	235,743	44%	2,47	
Communication	4,000	1%	0,03	
Renforcement des capacités au niveau du Gouvernement	89,121	17%	0,92	
Total	534,726		100	5,86

Source : Rapport GTS Nutrition OMD, 2005

Pour réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici 2015 avec la promotion du secteur privé en milieu rural et péri urbain, les investissements s'élèvent à 113 milliards FCFA (cf. Evaluation financière du rapport GTS création de richesses).

Document de

III – Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous.

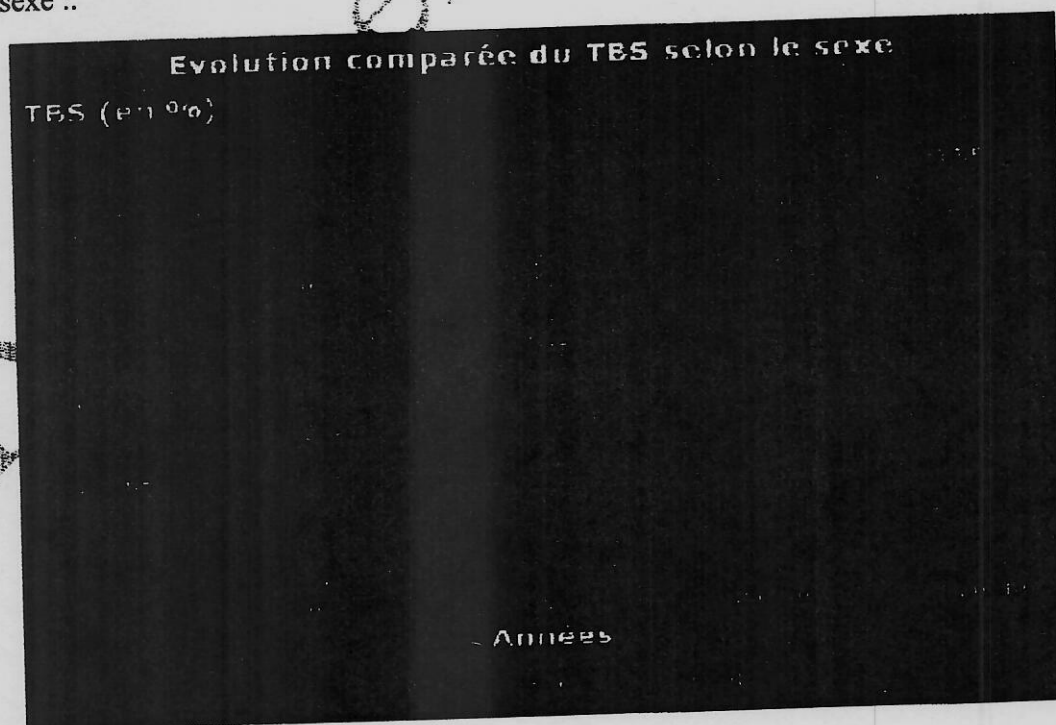
Cible 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

III – 1. Situation de référence

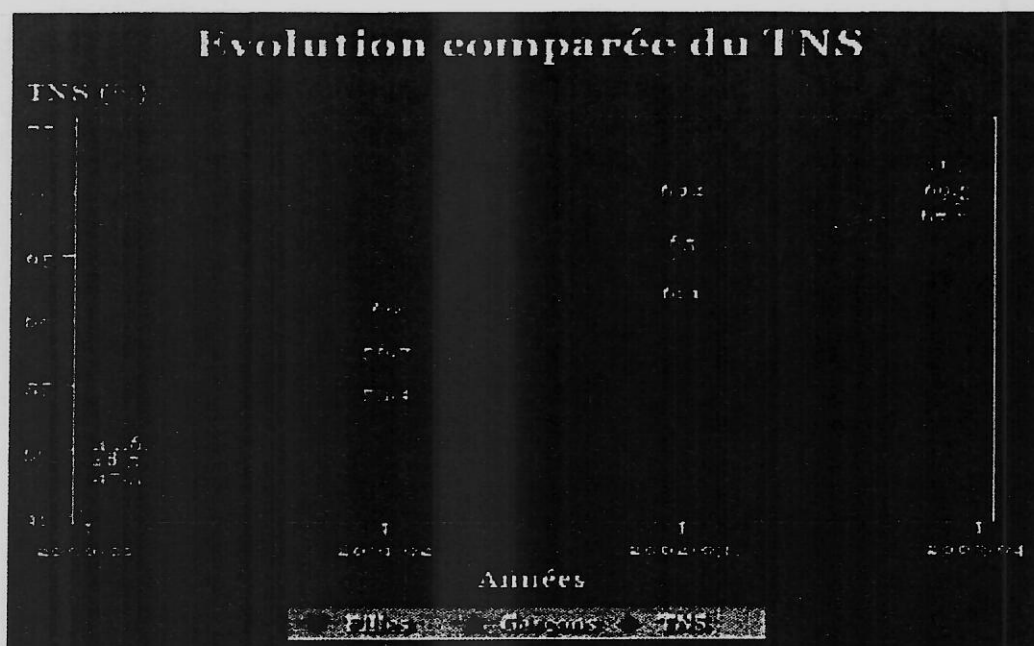
Depuis 1998, le Sénégal conduit un Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) pour une durée de 10 ans. Le PDEF tente d'intégrer harmonieusement les orientations stratégiques identifiées par le Xème Plan de Développement Economique et Social (2002-2007) et de cibler les couches les plus démunies et les plus touchées par le non accès à l'enseignement scolaire et par l'analphabétisme.

Le PDEF vise trois grands objectifs : (i) élargir l'accès à l'éducation en particulier à l'enseignement élémentaire ; (ii) améliorer la qualité des enseignements ; (iii) améliorer la gestion du système éducatif. A terme, il devra arriver à : (a) une scolarisation universelle et à l'éradication de l'analphabétisme ; (b) une plus grande ouverture de l'enseignement secondaire dans un environnement pédagogique amélioré ; (c) une réforme en profondeur de la formation professionnelle en vue de renforcer sa pertinence et sa qualité ; (d) la poursuite de la réforme de l'enseignement supérieur pour en améliorer la qualité et faciliter l'accès aux technologies de l'information et de la communication ; (e) une amélioration de l'efficacité du cadre et des instruments de gestion du système éducatif ; (f) une plus grande implication du secteur privé dans tous les ordres d'enseignement.

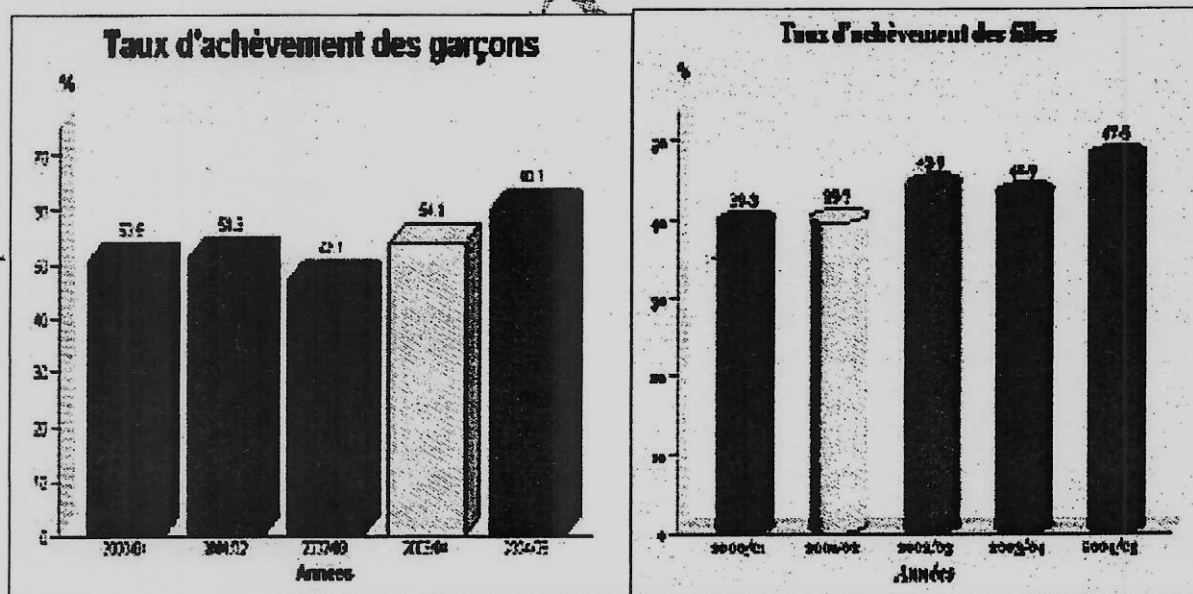
L'illustration graphique ci-dessous présente l'évolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe :



L'illustration ci-dessus montre que le Taux Net de Scolarisation (TNS) est passé de 48,7% en 2000/01 à 69,3% en 2003/04. Toutefois, le TBS est quelquefois préféré au TNS eu égard aux problèmes d'état civil des élèves.



Notons que le taux d'achèvement dans le primaire s'est nettement amélioré, de 45% en 2000/01 il est passé à 54% en 2004/05. Chez les filles, il est passé de 39,7% en 2001/02 à 47,5% en 2004/05.



III – 2. Progrès dans la réalisation de l'objectif

Tableau 5: Indicateurs de l'objectif 2: Assurer une éducation primaire pour tous

Indicateurs	2000/01	2003/04	2004/05	Progrès
1 - Taux Net de Scolarisation (TNS) dans le primaire.	58%	69,3%	72,1%	oui
2 - Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le primaire	68,3%	79,9%	82,5%	oui
3- Proportion d'écopliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième (Taux achèvement)	45%	48,7	53,9%	oui
4- Taux d'alphabétisme des 15 à 24 ans.			34,7%	oui

III – 3. Programmes d'investissement

La part de l'éducation dans le budget est passée de 11,8% en 2001 à 18,1% en 2004. Les dépenses destinées à l'éducation représentent environ 40% des dépenses totales en 2005.

Les dépenses de fonctionnement de plus de 53 milliards en 2003 passeront à 189,978 milliards en 2015. Le gap financier global du primaire, compte non tenu des coûts du plan d'action, s'élève à 179 milliards 618 millions pour les onze années à venir (2005 à 2015). Les dépenses du secteur de l'alphabétisation seront de 77,45 milliards F.cfa en 2013. Le coût additionnel induit par les OMD sera de 18,561 milliards F.cfa.

Tableau 6 : Evolution de la part de l'éducation dans les dépenses de fonctionnement de l'Etat

	2000	2003	2004	2005
Prévu	33%	33%	33%	39,5%
Réalisé	30,9%	26,3%	30,8%	39,5%*

IV – Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Cible 4 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

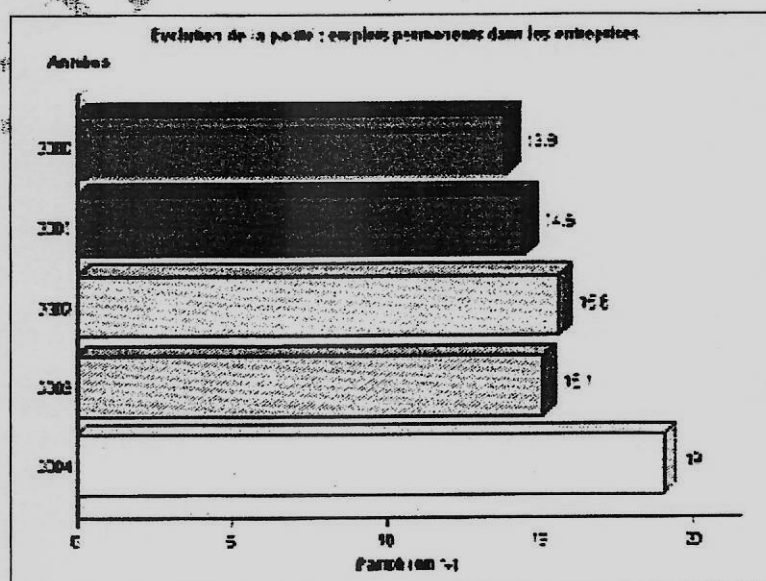
IV – 1. Situation de référence

Au Sénégal, les femmes représentent plus de la moitié de la population (52% environ) et constituent souvent la frange la moins instruite et la plus vulnérable. Elles représentent 14,4 % des membres des partis politiques et 21,1 % des syndicalistes. Au mois d'août 2005, le Gouvernement comprenait sept (7) femmes sur les trente neuf (39) ministres soit 17,9 %. Au niveau de l'Assemblée Nationale les femmes occupent les postes suivants : Vice Présidente (1), Adjointe au Questeur (1), Rapporteur de la Commission des Finances (1), Porte Parole de son parti (1), Députés (25 sur 140 soit 17,8 % des sièges).

Au niveau des Conseils ruraux : 27,3 % des conseillers ruraux sont des femmes (soit 2 484 sur 9 092), elles occupent aussi 20% des postes de conseillers municipaux (909 femmes sur 4 538 d'élus locaux), 12,9 % (61 femmes sur 470) des conseillers régionaux), 5,7% de maires (6 femmes /105) et 9% (1 sur 11) des postes de présidentes de conseil régional. Le Haut Conseil de la République pour les Affaires économiques et sociales (CRAES) compte 30 femmes parmi les 100 Conseillers (30 % de femmes).

Le Gouvernement a signé, depuis juillet 2000, le protocole facultatif relatif à la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Il s'est engagé dans la formulation d'une Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre (SNEEG) d'ici 2015. La SNEEG est un cadre global de référence et un instrument opérationnel pour contribuer à lever les contraintes à l'égalité entre hommes et femmes.

L'évolution des emplois permanents dans les entreprises modernes selon le sexe est illustrée ci-dessous (cf : Annexe N°2).



L'illustration ci-dessus montre que la parité dans les emplois permanents des entreprises du secteur moderne a régulièrement augmenté passant de 13,9% en 2000 à 19% en 2004 avec une amélioration considérable entre 2003 et 2004.

Apparemment, cette amélioration de la parité dans les emplois permanents du secteur moderne est plutôt le fait des secteurs de la santé et de l'action sociale, des industries diverses, des activités immobilières, de l'éducation et des activités financières. En effet, les femmes sont très actives au niveau des activités financières, le volume de crédit octroyé aux femmes par les Services Financiers Décentralisés (SFD) s'élève à 2,443 milliards de F CFA sur un montant global de crédit de 28 milliards F CFA dégagés en 2000 (Cellule AT/ CEPEC).

Parmi les principales organisations de femmes on peut citer: le Réseau des Femmes Juristes, le Réseau Siggil Jiggen, le COSEF, la FAFS, le Réseau genre du CONGAD, l'AFARD, le Groupe d'Initiative des Femmes (GIF) pour le DSRP, le RADI, le RASEF, etc. Le G5 rassemble le COSEF, l'APAC, l'AJS, la FAFS et les Femmes Parlementaires.

~~E~~ FNPPPF

Parmi les contraintes à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes on note :

- la fréquence des redoublements, des abandons et des échecs scolaires des filles ;
- la faible intégration de la dimension genre dans les politiques et programmes ;
- la faible implication du secteur privé et des associations professionnelles dans la promotion de la femme ;
- le faible niveau d'éducation, de formation et d'alphabetisation des femmes ;
- la forte mortalité et morbidité maternelle ;
- la grande vulnérabilité des femmes et des adolescentes aux IST/VIH-SIDA ;
- la faible représentation des femmes dans les instances de décision ;
- le déficit d'indicateurs prenant la dimension genre pour tous les autres OMD ;
- un faible accès aux ressources et aux services sociaux de base.

~~Enfin~~, les femmes sont majoritairement confinées dans des travaux domestiques et précaires.

III – 2. Progrès dans la réalisation de l'objectif

Les statistiques scolaires révèlent que l'indice de parité filles/garçons est passé de 0,86 en 2000 à 0,95 en 2005 dans l'enseignement élémentaire.

Tableau 7: Indicateurs : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Indicateurs		2000	2003	2004	2005	Progrès
9 - Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	Préscolaire		1,10	1,08		
	Elémentaire		0,93	0,95		
	Moyen		0,70	0,73		
	Secondaire		0,62	0,63		
	UCAD		0,42	0,44		
10 - Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes	Hommes				50,9	
	Femmes				30,8	
11 - Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole	Secteur agricole					
	Secteur non agricole					
12 - Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national		19,2%	19,2%	19,2%	19,2%	19,2%

III – 3. Programme d'investissement

Pour réaliser la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les neuf (9) années à venir, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre plusieurs programmes et projets notamment l'amélioration du niveau de scolarisation, de formation et d'alphabétisation des femmes, l'amélioration de la santé des femmes (santé reproductive et sexuelle), l'amélioration du statut juridique et du pouvoir de décision des femmes et le renforcement des mécanismes de promotion et de financement des femmes.

IV – Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Cible 5 : Réduire de deux tiers (2/3), entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

VI- 1. Situation de référence

Au Sénégal, le niveau de mortalité des enfants de moins de 5 ans reste élevé malgré une baisse importante passant de 157 pour mille en 1992 à 121 pour mille en 2005 (EDSIV). Les principales causes de cette mortalité sont les maladies diarrhéiques, la malnutrition, le paludisme, les infections respiratoires aiguës et les maladies cibles du PEV.

Les enfants âgés de moins de 5 ans constituent un groupe vulnérable, victime d'une forte morbidité et d'une mortalité importante. Des programmes destinés à améliorer leur survie ont été mis en place. C'est ainsi que le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 1998-2007) et le Programme de Développement Intégré de la Santé (PDIS 1998-2002) ont intégré parmi leurs objectifs prioritaires, la réduction de la mortalité infanto-juvénile.

Le tableau ci-dessous compare la mortalité des enfants entre la naissance et le 5^{ème} anniversaire pour les années 2000 et 2005. Dans l'ensemble le taux de mortalité a baissé sur la période considérée avec une augmentation de la mortalité néonatale en 2005. Toutefois, il augmente légèrement pour les régions de Tambacounda, Ziguinchor, Thiès, Diourbel, Fatick et Kolda.

Tableau 8: Mortalité des enfants entre la naissance et le 5ème anniversaire en 2000 et 2005.

REGIONS	Mortalité infanto-juvénile (0-4 ans révolus)		Mortalité infantile (décès 0-11 mois ou 0 an révolu)		Mortalité juvénile (décès 1-4 ans révolus)		Mortalité néonatale (décès avant 1 mois)		Mortalité post-néonatale (décès enfants après 1 mois)	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005	2000	2005	2000	2005
Dakar	87,4	79	54,8	44	34,5	37	34,4	30	20,4	15
Ziguinchor	115,0	129	68,3	69	50,2	64	35,6	32	32,7	38
Diourbel	172,7	178	76,0	89	104,6	98	40,6	53	35,5	36
Saint Louis	129,8	93	68,8	52	65,5	42	37,0	27	31,8	26
Tambacounda	181,9	200	83,6	100	107,3	111	37,6	56	46,0	44
Kaolack	197,5	156	85,0	79	123,0	84	54,6	44	30,4	35
Thiès	98,1	101	54,8	60	45,8	44	29,9	53	24,9	27
Louga	105,1	96	50,9	53	57,1	45	26,6	28	24,2	25
Fatick	153,4	154	72,5	79	87,2	82	45,0	56	27,5	23
Kolda	205,1	205	86,7	100	129,7	116	39,6	53	47,4	48
Matam		110		68		45		38		30
Ensemble	142,5	121	63,5	61	84,4	64	31,4	35	32,1	26

Source: MSHP/DS:DNSR, 2000/ EDS - IV 2005

VI – 2. Progrès dans la réalisation de l'objectif

Tableau 9: Indicateurs de l'objectif 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Indicateurs	2000	2003	2004	2005	Progrès
13 - Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans. (< 5 ans)	142,5 ‰			121‰	oui
14 - Taux de mortalité infantile.	63,5 ‰		61‰	61/‰	oui
15 - Proportion d'enfants d' 1 an vaccinés contre la rougeole (PEV)	52,6 ‰		61,2%	73,3%/	oui

VI – 3. Programmes d'investissement

Considérant ce niveau de mortalité des enfants de moins de 5 ans, le Sénégal devra envisager d'importants investissements pour atteindre cet objectif. Dans cette perspective, il pourra mettre en œuvre les interventions ci-après :

- le renforcement du Programme Elargi de Vaccination,
- la poursuite de la mise en œuvre du Paquet d'Activités Intégrées de Nutrition,
- la prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME)
- la prise en charge de la fièvre chez l'enfant,
- la promotion de la thérapie de réhydratation orale,
- le traitement des Infections Respiratoires Aigues,
- la promotion des moustiquaires imprégnées,
- l'Hygiène individuelle et collective avec la disponibilité de l'eau potable et des latrines,
- les interventions Périnatales avec la vaccination antitétanique des femmes enceintes et la supplémentation en fer et en acide folique pendant la grossesse.

En 2002, le Sénégal avait mobilisé 5,948 milliards pour améliorer la santé de l'enfant et elle aura besoin de 13,5 milliards par an sur la période 2003-2015.

VI – Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

Cible 6 : Réduire de trois quarts (3/4), entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

VII – 1. Situation de référence

Selon les Enquêtes Démographique et de Santé réalisées en 1992 et 2005, le taux de mortalité maternelle est de 401 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes pour la période 1998-2005 alors qu'il était de 510 pour 100 000 naissances vivantes au cours de la période 1986-1992.

Cette tendance favorable confirme les efforts des autorités le renforcement de l'offre et de la qualité des services de santé maternelle. Ils se sont traduits par un relèvement de la proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié (de 49% en 1999 à 52% en 2005), du taux de prévalence contraceptive (de 8% en 1992 à 10% en 2005) et des consultations prénatales (de 82 % en 1999 à 87% en 2005).

En 2005, l'EDS- IV montre que l'utilisation des méthodes contraceptives au sein des couples est toujours faible avec 11,8% de femmes mariées (qui utilisent une méthode contraceptive quelconque). Parmi les méthodes modernes les plus couramment utilisées, on note dans l'ordre la pilule (3,6%), l'injection (3,2%), le condom masculin (1,5%) tandis que les autres méthodes font chacune moins de 1%.

Sur la période 1992 (EDS-II) à 2005 (EDS-IV), la couverture vaccinale a connu une augmentation sensible au niveau national, passant de 49% à 59% pour tous les antigènes, et de 84% à 92% pour le BCG, de 59% à 78% pour les trois doses de DTCP, de 59% à 73% pour les trois dose de polio et enfin de 57% à 74% pour le vaccin contre la rougeole. Des progrès importants ont été enregistrés pour la vaccination contre la fièvre jaune qui n'est pas incluse dans le Programme Elargi de Vaccination (PEV) : de 55% en 1992 (EDS-II), la couverture est passée à 73% en 2005 (EDS- IV).

Dans le cadre de la politique pour une maternité sans moindre risque, initiée par le Sénégal depuis 1987, le Programme National de Santé de la Reproduction (PNSR) a adopté un volet Santé Maternelle donnant ainsi la priorité aux soins obstétriques pour réduire la mortalité maternelle d'ici 2010. Le tableau ci-dessous, compare quelques résultats des enquêtes ESIS (1999) et EDS-IV (2005) relatifs à la santé de la mère

Indicateurs de santé maternelle	ESIS (1999)	EDS-IV (2005)
Taux de CPN1	71%	91,1%
Taux de CPN3	9%	39,9%
Taux d'accouchement assisté	48,7%	51,9%
Taux de prévalence contraceptive	9%	10,3%
Taux de vaccination antitétanique	83%	89,6%
Couverture de césarienne	1,7%	3,3%

VII- 2. Progrès dans la réalisation de l'objectif

Tableau 10 : Indicateurs de l'objectif 5 : Améliorer la santé maternelle.

Indicateurs	2000	2003	2004	2005	Progrès
16 - Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes) EDS-II et EDS - IV	510			401	oui
17 - Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	38%	56,7%		51,9%	oui

VII - 3. Programmes d'investissement

Tableau 11: Financement de la lutte contre la mortalité maternelle (millions de \$US).

Sources	Montant (milliards \$)
Besoins financiers pour améliorer la santé maternelle	118,15
Etat	
Montant global	36,01
Gap	16,61
Collectivités locales	
Montant global	0,68
Gap	0,28
Populations	
Montant global	1,0
Gap	
Partenaires	
Montant global	80,46
Gap	34,56
Total	287,75

1\$ US= 500F CFA

Tableau 13: Prévalence parmi les femmes enceintes, sites sentinelles en 2002.

Sites sentinelles	Profil		
	VIH 1	VIH 2	VIH1/2
Dakar	1,1	0,1	1,2
Kaolack	1,1	0,1	1,2
Ziguinchor	1,2	0,6	1,9
Mbour	0,8	0,1	1,0
Thiès	0,4	0,1	0,5

Tableau 14: Prévalence chez les prostituées, sites sentinelles en 2002.

Sites sentinelles	Profil		
	VIH 1	VIH 2	VIH1/2
Dakar	14,2	5,2	19,4
Kaolack	22,7	5,3	28,0
Ziguinchor	20,8	7,6	28,5
Mbour	9,7	4,8	14,5
Thiès	9,7	4,8	14,5

Le tableau ci-dessous présente les cas de paludisme recensé par le Programme National de Lutte contre le Paludisme au Sénégal (PNLP) avec la morbidité proportionnelle au niveau des districts sanitaires et des hôpitaux sur la période 2001 à 2005

Tableau 15 : Cas de paludisme et taux de complétude, 2001-2005.

ANNEE	Consultations	Cas de paludisme	Morbidité	Taux de complétude
2001	2 608 933	927 870	35,57%	72,46%
2002	3 049 382	987 868	32,40%	75,36%
2003	3 819 145	1 425 306	37,32%	84,51%
2004	3 683 781	1 154 350	31,34%	87,32%
2005	3 008 367	974 384	32,39%	85,54%

Source : Rapport d'activité PNLP 2005

Parmi les contraintes de ce programme on note la prise en charge inadéquate des cas de paludisme dans les structures de santé, le non respect des protocoles de traitement, la faible utilisation des moustiquaires imprégnées, l'insuffisance de la participation de la communauté dans la prévention, la faiblesse du système de surveillance épidémiologique et de la lutte contre les épidémies de paludisme.

Le Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT) privilégie la chimiothérapie de courte durée pour les cas de tuberculose pulmonaire à frottis positifs avec une phase intensive administrée sous observation directe (TDO). Notons que la couverture vaccinale du BCG suggéré par le Millenium Project est prise en charge par le programme de lutte contre la mortalité infanto-juvénile

VII – Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

Cible 7 : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle.

Cible 8 : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.

VIII – 1. Situation de référence.

Au Sénégal, la prévalence, tous sexes confondus, est de 0,7%. Avec un taux de prévalence de 0,9%, les femmes sont plus infectées que les hommes (0,4%). Il en résulte un ratio d'infection femme/homme de 2,25 (sur 100 hommes infectés il y a plus de 200 femmes infectées). Selon le DSRP – II, le nombre de personnes infectées par le VIH/SIDA est estimé à 75 000 adultes et 5 000 enfants infectés (CNLS, 2004). Le taux d'utilisation du préservatif lors des rapports sexuels à risque est de 52% chez les jeunes hommes et 36% chez les jeunes femmes, âgés de 15 à 24 ans.

Le Sénégal a obtenu une baisse de près de 90 % des coûts des traitements par les Anti -Rétro - Viraux. Grâce au Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS, le Sénégal capitalise les acquis et se propose de maintenir la prévalence du VIH à un niveau inférieur à 3%.

Les principaux axes de la stratégie du PNLS sont la prévention; la prise en charge thérapeutique et psychosociale des personnes vivant avec le VIH et de leurs enfants (orphelins et infestés du SIDA) et la surveillance de la progression de l'épidémie du SIDA par la mise en œuvre d'un programme de surveillance sentinelle du virus dans les différentes régions du pays.

Tableau 12: Estimations du nombre de personnes infectées par le VIH/SIDA au Sénégal.

Année	Personnes infectées par le VIH			Prévalence	
	Adultes	Enfants (-15 ans)	Femmes	Prévalence VIH chez les adultes	Incidence du VIH (en %)
1990	4 880	660	5250	0.31	0.08
1991	5 760	810	6370	0.36	0.09
1992	6 800	990	7700	0.42	0.1
1993	8 000	1190	9270	0.48	0.12
1994	9 390	1420	11110	0.55	0.13
1995	11 070	1680	13210	0.63	0.15
1996	13 010	1980	15520	0.72	0.17
1997	15 220	2310	18150	0.81	0.19
1998	17 710	2670	21100	0.91	0.21
1999	20 510	3080	24410	1.02	0.23
2000	23 570	3530	28020	0.14	0.25
2001	26 900	4030	31940	1.26	0.27
2002	30 480	4560	36130	1.39	0.28
2003	34 300	5140	40590	1.51	0.3
2004	38 250	5740	45200	1.64	0.32

Source : Bulletin sero-épidémiologique n°11, sept. 2004)

Les principales contraintes du PNLT sont un engagement financier insuffisant de l'Etat, un manque de coordination, une insuffisance du personnel technique (unité centrale et LNR), une mauvaise organisation du traitement directement observé (TDO) dans la plupart des centres de traitement, la non gratuité du traitement (seringues payantes), un manque de sensibilisation des populations et des insuffisances dans la surveillance de la résistance aux médicaments antituberculeux.

VIII - 2. Progrès dans la réalisation de l'objectif

Tableau 16 : Indicateurs de l'objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

Indicateurs	2000	2003	2004	2005	Progrès
18 - Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	1,4%		1,0%		
19 - Taux d'utilisation de la contraception			6%		
20 - Nombre d'enfants orphelins du sida	-				
21 - Taux de prévalence du paludisme	40,7%	11,9%	8,5%		
22 - Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme.	1,6%				
23 - Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie	0,96 pour mille	0,14%	0,28%		
24 - Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe	5%				

VIII - 3. Programmes d'investissement

Depuis 1985, les autorités sénégalaises ont conservé le même niveau de financement pour la lutte contre la tuberculose sans solliciter les collectivités locales et les populations. Toutefois, il a bénéficié de l'appui financier des Partenaires au Développement. Les tableau ci-dessous présente l'évolution la part du budget de la santé dans le budget national.

Tableau 17: Evolution de la part du budget de la santé dans le budget national (Millions F.cfa).

Années	Budget national (a)	Budget santé	(b) / (a)	Gap / norme OMS
1995	247 500	16 706	6,7%	2,3%
1996	258 600	18 758	7,3%	1,7%
1997	257 100	19 879	7,7%	1,3%
1998	267 600	17 695	6,6%	2,4%
1999	295 600	20 623	7,0%	2,0%
2000	321 840	23 381	7,3%	1,7%
2001	567 100	26 105	4,6%	4,4%
2002	564 000	27405	4,8%	4,2%
2003	639100	35344	5,53	3,47%
2004	728721	35615	4,89	4,11%

Source : MEF/DPS

Pour atteindre cet objectif dans les neuf (9) années à venir, les investissements ci-dessous devront être réalisés:

Tableau 18: Financement de la lutte contre le VIH / SIDA (millions \$ US).

Sources	Base2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010- 2014	Total
Etat	4.64	5.10	5.61	6.17	6.79	7.47	50.14	81.28
Partenaires	13.36	13.68	14	14.34	14.68	15.04	80.77	152.51
Collectivités locales	0.56	0.57	0.58	0.60	0.61	0.63	3.36	6.35
Total	18.56	19.35	20.19	21.11	22.08	23.14	134.27	240.14

1 dollar US = 500F CFA

Tableau 19: Financement de la lutte contre le paludisme (millions de \$ US).

Sources	Base 2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 - 2014	Total
Etat	1.75	1.75	1.92	2.11	2.32	2.55	17.1	27.75
Collectivités locales	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.76	1.41
Population	0.83	0.83	0.83	0.83	0.83	0.83	4.15	8.3
Partenaires	7.28	5.25	4.53	4.53	3.82	3.82	19.1	41.05
Total	9.99	7.96	7.41	7.60	7.10	7.33	41.11	78.51

Tableau 20 : Financement de la lutte contre la tuberculose (en millions US \$).

Sources	Base 2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 - 2014	Total
Etat	0.18	0.21	0.25	0.31	0.37	0.44	3.94	5.52
Collectivités locales	-	-	-	-	-	-	-	-
Populations	-	-	-	-	-	-	-	-
Partenaires	1.2	1.44	1.73	2.07	2.48	2.98	26.64	37.34
Total	1.38	1.65	1.98	2.38	2.85	3.42	30.58	42.86

Tableau 21: Synthèse globale des financements des OMD santé.

Montant global	Objectif 4	Objectif 5	Objectif 6	Total
	Lutte contre la mortalité maternelle : 118,15 M \$	Lutte contre la mortalité infantile : 351,74 M \$	VIH / Sida 240,14 M \$ Paludisme 78,51 M \$ Tuberculose 42,86 M \$	

1 \$ US = 500F CF

IX – Objectif 7 : Assurer un environnement durable

- Cible 9.** : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.
- Cible 10.** : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre.
- Cible 11** : Réussir, d'ici 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants vivant dans des taudis.

IX – 1. Situation de référence.

Sur une superficie de 3,8 millions d'hectares de terres arables (soit 19% du territoire national), il existe 2,4 millions d'hectares de superficies agricoles dégradées avec pour conséquence majeure, la baisse drastique des rendements agricoles de l'ordre de 3 à 5% selon les cultures et les zones agricoles. Le potentiel de forêts naturelles est passé de 11 millions d'hectares en 1960 à 8,1 millions en 1980 et à 6,3 millions en 2005, soit une disparition de près de la moitié du potentiel.

Tableau 22: Répartition des terres arables dégradées par zone éco-géographique.

Zone/ Type de contraintes	Casamance	Sénégal Oriental	Bassin arachidier	Zone sylvo- pastorale	Vallée du fleuve Sénégal	Niayes	National
Salinisation	300 000	100 000	200 000	-	40 000	5 000	645 000
Erosion hydrique	300 000	150 000	900 000	30 000	100 000	30 000	1 510 000
Erosion éolienne	20 000	15 000	50 000	90 000	100 000	12 000	287 000
Total	620 000	265 000	1 150 000	120 000	240 000	47 000	2 442 000

Source : Annuaire de l'Environnement (2000) et Cadre de partenariat pour la Lutte contre la désertification (2002)

IX – 1 – 1 Ressources naturelles

La stratégie nationale et le plan d'action pour la conservation de la biodiversité se proposent d'agir prioritairement au niveau des aires protégées (parcs et réserves). Au Sénégal, seulement 8% de la superficie est couverte par les aires protégées (taux optimal fixé à 12% par la communauté scientifique internationale). Ce gap de 4% correspond à une étendue d'environ 800.000 ha et concerne aussi bien la biodiversité terrestre que marine du Sénégal.

Tableau 23: Situation actuelle et statut des zones humides du Sénégal.

Zones humides	Superficie totale (ha)	Superficie classée (ha)	Superficie non classée (ha)	Taux de classement
La plaine d'inondation du Sénégal	400.000	0	400.000	0%
Le complexe deltaïque du Sénégal	200.000	64.500	135.500	32,25%
Le Saloum et son delta	150.000	72.000	78.000	48%
Les plaines d'inondation de la Gambie	-	-	-	-
L'estuaire de la Casamance ;	360.000	5.000	355.000	1,39%
Les petites zones humides côtières	4.000	0	0	0%
TOTAL	1.114.000 ha	141.500	968.500	12.70%

Source : UICN/PNUE/CMSC (Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature).

Le Sénégal partage de nombreuses ressources naturelles avec la Mauritanie, la Gambie et la République de Guinée. Des programmes sont initiés pour la gestion des écosystèmes transfrontaliers notamment le Projet biodiversité Sénégal – Mauritanie et l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS)

IX – 1 – 2 Eau potable et assainissement

En 2002, l'accès à l'eau potable en milieu urbain se situait globalement à des niveaux élevés : 95,7% des ménages de la région de Dakar avait accès à l'eau potable, dont 75,7% par BP et 18,8% par Borne Fontaine (BF) et 84,3% des ménages des autres centres desservis avait accès à l'eau potable, dont 57,1% par BP et 18,5% par BF.

En 2004, l'accès à l'eau potable des ménages urbains était de 85%. Tous les habitants peuvent accéder à un point d'eau en moins de 30 mn. La région de Dakar est de loin la mieux fournie, suivie des régions de Diourbel et de Thiès. La région de Kolda est la moins desservie avec 95,2% des ménages s'approvisionnant à partir des puits.

Le taux d'accès des ménages à l'assainissement était de 64% en 2002 avec 25% d'accès à l'assainissement collectif. Dans les autres centres assainis, Saint louis, Thiès, Kaolack, Louga et Saly (hôtel), le taux d'accès à l'assainissement est passé de 39% en 2002 à 57% en 2004.

En 2004, seulement 17% des ménages ruraux disposaient de l'un des systèmes d'évacuation des excréta répondant aux OMD. Un tiers des ménages ruraux ne disposent d'aucun système d'évacuation. De plus, l'utilisation de systèmes d'évacuation des eaux usées ménagères est quasiment inexistante.

IX - 1 - 3 Conditions de vie dans les taudis

Le Gouvernement du Sénégal conduit une politique d'aménagement dite Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) en plus des opérations de restructuration et de régularisation pour éliminer les quartiers irréguliers non lotis.



Le tableau ci-dessous présente les opérations de restructuration programmées selon la localisation.

Tableau 24: Récapitulatif des opérations de restructuration programmées d'ici 2015.

localisation	Superficie en ha	Nombre de Parcelles	Populations concernées	Coûts en milliards F.cfa
PIKINE NORD IRREGULIER	2000	100.000	1.000.000	40,000
HANN	90	1800	120.000	1,8
RUFISQUE	30	600	40.000	0,600
KARACK, BAOBABS, RUE 10	6,9	460	4600	0,460
THIES	500	7.700	77.000	5,58
TIVAOUANE	600	1.200	35.000	6,9
KOLDA	280	1800	18.000	2,000
TAMBACOUNDA	63	1260	12.600	0,615
KAOLACK	34	680	7.511	0,537
TOTAL	3.603,9	115.040	1.314.531	58,388

Source - Divisions régionales de l'Urbanisme et de l'Habitat

Le Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire a initié, dans la banlieue de Dakar (Diamniadio) et dans d'autres villes un programme (ZAC) pour aménager environ 4.400 hectares et produire 92.500 logements. Ce programme devra satisfaire les besoins d'une population estimée à 485.000 habitants et pour un coût global d'environ 56,362 milliards FCFA d'ici 2015.

Tableau 25 : Programme ZAC sur l'ensemble du territoire national d'ici à 2015.

Localisation	Superficie (en ha)	Nombre de logements	Population concernée	Coûts (milliards F.cfa)
Diamniadio (Dakar)	2.500	50.000	60.000	24,872
Nord Nguinth (Thiès)	800	9.000	90.000	8,290
Bouna (Kolda)	100	3000	30.000	2,400
Mboro	100	3000	30.000	1,700
Tivaouane	100	3000	30.000	1,700
Ziguinchor	100	3000	30.000	2,5
Ourossogui	100	3000	30.000	2,5
Mbour	100	3000	30.000	1,7
Joal	100	3000	30.000	1,7
Fatick	100	3000	30.000	1,8
Diaoubé (Kolda)	100	3000	30.000	2,4
Louga	100	3000	30.000	2,4
Richard Tall	100	3500	35.000	2,4
TOTAL	4.400	92.500	485.000	56,362

Source : cellule zac/dua/muat-juin 2004

IX - 2. Progrès dans la réalisation de l'objectif

Tableau 26: Indicateurs de l'objectif 7: Assurer un environnement durable.

Indicateurs	2000	2003	2004	2005	Progrès
25 - Proportion de zone forestière	11.900 millions ha	-			
26 - Superficie des zones protégées pour préserver la biodiversité	8% Superficie Nationale	-			
27 - PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique) *consommation d'énergie ligneuse	56% Energie Totale.	-			
28 - Émissions de dioxyde de carbone Emission de CFC (par habitant) (appauvrissement de la couche d'ozone et l'accumulation de gaz favorisant le réchauffement de la planète). <input type="checkbox"/> Séquestration CO2 (en tonnes pour 250 ha). <input type="checkbox"/> Elimination de CO2 (en Kg/Habitant/an) <input type="checkbox"/> Emission de CFCs	19.500 425,6 Equivalent CO2 177	-			
30 - Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement Milieu rural Milieu urbain		12 % 20 %			56% 60 %
31 - Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements (la ventilation urbaine/rurale de plusieurs des indicateurs ci-dessus pourra être utile au suivi de l'amélioration de la situation des habitants des taudis) accès à un logement assaini :					
Maison-Immeuble	63%				
Case	34%				
baraque	3%				

IX – 3. Programmes d'investissement

IX – 3 – 1 Programmes d'investissement : ressources naturelles

Les besoins de financements du Sénégal pour assurer un environnement durable dans les neuf prochaines années sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 27: Besoins de financements pour l'objectif N°7 (Mds F.cfa).

Axes Stratégiques	Besoins financiers 2005/2015	Financements acquis 2003/2015	Financements à rechercher
1. Restauration des terres et des ressources naturelles	916,12	331,7	584,4
2. Gestion de la Biosécurité	5,06	0,160	4,9
3. Gestion des Zones Côtières et littorales	189,12	10	179,12
4. Lutte contre la pollution et Gestion des déchets	33,387	6,83	26,55
5. Elimination des taudis	114,75	51,446	63,304
TOTAL	1258,437	400,136	858,374

Les besoins de financements s'élèvent à 1258,4 milliards F.cfa dont 400,1 milliards sont acquis et les 858,4 milliards F.cfa sont à rechercher (839 milliards pour les investissements et 19,3 milliards pour l'accompagnement).

IX – 3 – 2 Programmes d'investissement : eau potable et assainissement

Pour atteindre l'objectif, d'ici 2015, 82% des ménages ruraux devront accéder à l'eau potable contre 64% en 2004. Autrement dit, 2,3 millions de personnes supplémentaires devront accéder à l'eau potable.

Entre 2005 à 2015, la population rurale du Sénégal passera de 6,25 millions à 7,68 millions de personnes et de 649.200 à 793.200 ménages. On compte en moyenne 9,6 personnes par ménage et 13 personnes par concession. Pour atteindre cet objectif, 59% des ménages ruraux devront disposer d'un système autonome d'évacuation des excréta et des eaux usées ménagères contre 17% en 2004 (équipement de 355.000 ménages entre 2005 et 2015, complété par la réalisation de 3360 édifices publics (écoles, postes de santé, marchés hebdomadaires, gares routières, etc.).

Entre 2005 et 2015, la population urbaine passera de 4,20 à 5,32 millions de personnes et de 547.600 à 695.400 ménages. Les taux d'accès attendus en 2015 sont de 85% à Dakar, 72% dans les autres centres assainis et de 68% dans les autres centres non assainis. Pour atteindre l'objectif fixé par les OMD, 1,73 millions de personnes doivent être nouvellement desservies en assainissement d'ici 2015.

Le montant total du PEPAM est estimé, pour le milieu rural à 274,1 Mds FCFA sur la période 2005-2015 dont 154,3 Mds FCFA pour les infrastructures d'eau potable, 103,5 Mds FCFA pour les infrastructures d'assainissement et 16,3 Mds FCFA pour la mise en place du cadre unifié d'intervention. Le programme d'investissements physiques pour l'assainissement sur 2005-2015 prévoit la réalisation de 92.400 branchements sur réseau collectif ou réseau semi -collectif et l'installation de 135.100 systèmes autonomes individuels.

IX – Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

- Cible 12** : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles prévisibles et non discriminatoires.
Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international.
- Cible 13** : S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés.
La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés ; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPT et l'annulation des dettes publiques bilatérales et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.
- Cible 14** : Répondre aux besoins particuliers des petits Etats insulaires en développement.
(en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale.)
- Cible 15** : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.
- Cible 16** : En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile.
- Cible 17** : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement.

XI – 1. Situation de référence

La balance des paiements du Sénégal est caractérisée, sur la période 1994/2004, par un excédent global moyen de 77,5 milliards de f.cfa. Notons qu'en 2000 le solde était déficitaire de 8,5 milliards de f.cfa.

Les transactions courantes connaissent un déficit de plus en plus important passant de 104,1 Milliards de FCFA en 1994 à 242,5 Milliards de FCFA en 2003 et 2004. La balance des biens se dégrade et la stratégie de promotion des exportations n'a pas encore amélioré la balance commerciale dont le déficit s'explique par les importations de produits alimentaires et de consommation.

Les biens d'équipement importés, restent stables en volume. Les exportations, dominées par les produits d'origine primaire, sont largement en deçà des importations en raison surtout de la baisse de compétitivité de nos produits et aussi de leur faible préférence sur le marché mondial.

Le tableau ci-dessous présente une tendance baissière du taux de couverture avec un pic en 2001 (70,2%). Cette tendance s'explique par la tension au plan internationale et particulièrement par la guerre en Irak. Toutefois, notons que les exportations du Sénégal ne couvrent, en moyenne, que 65% de ses importations.

Tableau 28: Importations et Exportations 2000 à 2004.

	2000	2001	2002	2003	2004
Balance des biens	-296,7	-311,8	-378	-470	-521,1
Exportations FOB (millions F.cfa)	654,9	735,3	743,4	730,5	797,4
Importations FOB (millions F.cfa)	951,6	1047,1	1121,4	1200,5	1318,5
Taux de couverture	68,8%	70,2%	66,3%	60,8%	60,5%

Le déficit de la balance des services s'explique en grande partie par le poids du fret et des assurances alors que la légère baisse au niveau des revenus pourrait s'expliquer par le poids des intérêts sur la dette extérieure (cf: Annexe N° 4).

Après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTe en avril 2004, le stock de la dette extérieure rapportée au PIB s'est beaucoup amélioré entre 2003 et 2005 en passant de 57,7% à 44,3% (2004) puis à 42,2% (2005) contre un plafond communautaire de 70% pour l'UEMOA.

Le ratio du service de la dette extérieur par rapport aux exportations de biens et services est passé de 13,0% en 2003 à 11,4% en 2004. Le service de la dette s'est établi à 79,3 milliards de F.CFA en 2004 (principal: 130,6 milliards, intérêts: 41,3 milliards, rééchelonnement: 92,6 milliards) contre 108 milliards F.CFA en 2003 (principal: 111,6; intérêts: 44,6 et rééchelonnements: 48,2).

La dette publique extérieure est dominée par la dette multilatérale avec une moyenne de 64,2% sur la période 1995/2005 contre 35,8% pour la dette bilatérale. La dette multilatérale représente 1236,3 milliards de F.CFA en 2005. Les principaux créanciers multilatéraux sont le Groupe de la Banque Mondiale avec 74,1% de créances, le FMI avec 10,4% et le Groupe de la BAD avec 15,5% de créances.

La dette bilatérale estimée à 689,4 Mds de F.cfa en 2005 est composée de 683,2 Mds F.cfa de dette officielle et de 6,2 Mds de F.cfa de dette commerciale. Le taux d'intérêt moyen est passé de 2,3% en 1997 à 1,8% en 2001 avec un allongement moyen des durées de 29,2 ans à plus de 40 ans.

Tableau 29: Encours de la Dette Publique (Milliards F.CFA).

Source : MEF (DDI ; DGCPPT)

Dettes	2000	2001	2002	2003
Dette extérieure	2418,7	2530,6	2316,4	2028,9
Dette intérieure	153,5	213,9	158,2	156
Totale	2570,4	2743,6	2474,6	2184,9

XI – 2. Progrès dans la réalisation de l'objectif

Tableau 30 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Indicateurs	2000	2003	2004	2005	Progrès
Aide publique au développement					
32 – APD nette, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs (cibles : 0,7% au total et 0,15% pour les PMA).					
33- Proportion de l'APD consacré aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaire, nutrition, eau salubre et assainissement)					
34 – Proportion de l'APD qui est déliée.					
35 – Proportion de l'APD consacrée à l'environnement dans les petits Etats insulaires en développement					
36 – Proportion de l'APD consacrée au secteur des transports dans les pays sans littoral					
Accès au marché					
37 – Proportion des exportations (en valeur et à l'exclusion des armes) admises en franchise de droits de douane et hors contingents.					
38 – Taux moyens de droits de douane et contingents appliqués aux produits agricoles, textiles et vêtements.					
39 – Subventions agricoles nationales et à l'exportation dans les pays de l'OCDE					
40 – Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales					
Viabilité de la dette					
41- (Economie PPTE en milliards F.cfa)	4,25				
42- Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services	13,3				
Ratio dépenses sociales prioritaires (éducation de base et santé primaire) / dépenses budgétaires	10%				
43 – Proportion de l'APD fournie au titre de l'allègement de la dette.					
44 – Nombre de pays ayant atteint les points de décision et d'achèvement de l'initiative PPTE.					
45- Taux de chômage des 15 à 24 ans					
46 – Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable.					
47- Nombre de lignes téléphoniques pour 1000 habitants	Fixe : 2,2% Avec cellulaires : 2,6 -	Fixe : 2,2% Avec Cellulaires : 7,6%	Fixe : 2,3% Avec Cellulaires : 10,6%		
48 – Nombre de micro-ordinateurs pour 1.000 Habitants					

XI-3. Politiques et programmes

Parmi les politiques et programmes qui concourent à la réalisation de cet objectif, on note l'Initiative du Cadre Intégré, la stratégie de mise à niveau des entreprises, la stratégie de promotion du secteur privé, l'Accord de Cotonou qui a prévu les Accords Préférentiels Régionaux (APR) avec l'Union Européenne, le Cadre d'intégration mis en place au sein de l'UEMOA (la surveillance multilatérale) et le Cadre d'intégration mis en place au sein de la CEDEAO.

Tableau 31 : Part relative des programmes de développement dans l'APD (%).

ANNEES					
Secteurs	2000	2001	2002	2003	2004
Education	14,72	7,62	22,96	14,67	
Santé (y compris santé de la reproduction)	2,94	10,71	23,05	10,72	
Eau potable et assainissement	1,21	37,91	4,22	13,58	
Aide sociale multisectorielle	11,33	6,67	14,03	10,57	
Programmes alimentaires	1,59	0,46	1,46	1,20	
Appuis aux ONGs	0,01	0,04	0,31	0,10	
Autres services sociaux	7,05	1,72	1,77	3,97	
Gouvernance	17,37	1,58	1,43	8,17	
Secteurs d'appui à la production	12,55	9,10	8,29	10,33	
Secteurs productifs	7,82	11,81	7,37	8,96	
Gestion de l'économie	9,17	2,55	4,37	5,81	
Actions relatives à la dette	9,35	9,57	9,59	9,48	
Non spécifié	4,89	0,27	1,16	2,45	
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : OCDE + Estimations

Document

Annexe N°1 : Mesures d'accompagnement pour l'atteinte des OMD

Les investissements dans les secteurs d'appui à la production notamment les infrastructures structurantes (aéroport, énergie, transports routiers et maritimes, etc.) constituent des mesures d'accompagnement pour l'atteinte des OMD en 2015. Des estimations de l'impact des infrastructures sur la réduction de la pauvreté dans les années 90 montrent un recul de 2,5% de la pauvreté dans les pays à faible revenu et de 1,4% dans les pays à revenu intermédiaire.

Le taux d'électrification est à peine de 8% pour le milieu rural et de 55% pour le milieu urbain en 2001, soit un taux d'électrification national de 30% contre une moyenne nationale de 60%. Le secteur a été libéralisé dans son segment de production et une commission indépendante de régularisation a été mise en place. Outre les producteurs privés, le secteur compte deux acteurs publics, la SENELEC et l'ASER qui se chargent de l'électrification rurale en s'appuyant sur le secteur privé. La SENELEC prévoit, en 2015, un taux d'électrification moyen de 99% à Dakar, 73% dans les autres centres urbains et 31,2% dans les zones rurales. De son côté, l'ASER se propose d'atteindre un taux d'électrification en milieu rural de 44% en 2007 et de 52% en 2012.

Le transport maritime concerne essentiellement Dakar avec le Port Autonome de Dakar (PAD) où transitent plus de 90% du volume des échanges extérieurs du Sénégal avec une part importante en direction du Mali. Beaucoup de ports secondaires sont presque tombés en désuétude. L'extension du PAD devra en faire un port d'éclatement pour accroître sa compétitivité. Des efforts seront menés pour redynamiser les ports secondaires notamment Kaolack et Ziguinchor.

Secteur transport maritime

Projet à réaliser	Coût (Milliards F. CFA)
Projet de liaison maritime : Dakar- Rufisque/ Dakar- MBour	5,154
Construction d'une gare maritime à Ziguinchor	0,414
Mise en place d'un parc automobile sous-douane	0,663
Total	6,231

Secteur portuaire

Projet à réaliser	Coût (Milliards F.CFA)
Complexe frigorifique à St Louis	0,647
Plate forme de distribution « Dakar- Port »	12,9
Construction d'un troisième poste à quai	20
Total	33,547

Dans le domaine aérien, le pays ne compte qu'un seul aéroport de classe internationale. Les 13 autres aéroports comprennent trois aéroports contrôlés, un aérodrome non contrôlé et neuf aérodromes périodiquement inspectés. Dans ce secteur, il s'agit surtout de consolider les acquis et de promouvoir la réalisation du nouvel aéroport de Dias.

Secteur infrastructures aéroportuaires

Projet à réaliser	Coût (Mds F.cfa)
Construction d'un nouvel aéroport à NDiass	173

Avec la privatisation de la Société Nationale des Chemins de Fer, trois opérateurs interviennent dans ce domaine TRANSRAIL pour Dakar- Bamako, les Industries Chimiques du Sénégal (ICS) et la Société du Petit Train de la Banlieue (PTB).

Secteur du chemin de fer

Projet à réaliser	Coût (Mds F.cfa)
Terminal ferroviaire	0,45
Rehabilitation voies 1 et 2	1,4
Construction de la future voie 2	1,7
Construction de murs de clôture et de passerelles	1,7
Equipements de sécurité des passages à niveau	0,3
Transferts des installations d'entretien courant du matériel roulant	0,4
Ouvrages routiers de franchissement de la voie ferrée	3,1
Fournitures de rails	0,4
Total	9,45

Le Sénégal dispose d'une longueur totale de routes de 14 577 Km dont 4265 KM sont bitumés soit 29,3% et 10731 Km non revêtus avec 4.216Km de pistes. Les inspections sommaires ont permis de constater que 86% du réseau routier non revêtu est en mauvais état et 42% pour le réseau revêtu. Le secteur dispose de deux politiques sectorielles soutenues par deux programmes, le PST et le PNIR. Pour les pistes rurales la stratégie nationale vise l'amélioration, la mobilité et l'accès aux services en milieu rural.

Secteur infrastructures routières

Projet à réaliser	Coût (Mds F.cfa)
Construction autoroute à péage Dakar- Thiès	120
Construction Tronçon Malick Sy- Pikine	42
Construction Gare inter urbaine	2,5
Construction de deux échangeurs Gynnos- Malick Sy	9
Elargissement route des Niayes- Front de terre- Pikine Rue 10	8,7
Réhabilitation : Patte d'oie- Fass MBao	9
Prolongement autoroute jusqu' à la gare ferroviaire	2,7
Prolongement de la VDN jusqu' à la Golf club de Guédiéwaye	14
Prolongement de la VDN jusqu' à Diamniadio	17
Elargissement : Patte d'oie- aéroport LSS	7
Construction d'une voie sur berges entre Hann et Diamniadio	33
Passage souterrain de Soumbédioune	2,8
Réhabilitation de la RN 1 entre Diamniadio- MBour- Fatick- Kaolack	28
Réhabilitation de la RN 2 entre Diamniadio- Thiès	3,5
Réhabilitation de la RN 3 entre Thiès - Diourbel	7,5
Réhabilitation de la RN 4 entre Diourbel- Kaolack	7,5
Construction route : Passy- Foundiougne- Fatick- Bambey- Mékhé- Diogo- Fass Boye	33
Total	347,2

Les télécommunications relèvent du secteur privé. L'Etat garantit une concurrence saine et loyale en mettant en place l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART). La mise en place d'un Fonds de Solidarité Numérique depuis 2003 participe du renforcement de l'accès aux services à toutes les couches de la population.

Récapitulatif des coûts d'accompagnements sectoriels

Secteurs	En Milliards de F CFA	Financement
Transports maritimes	6,231	Financement COSEC
Portuaire	3,547	PAD
Aéroportuaire	173	A rechercher
Infrastructures routières	347,2	PAMU, MCA, BAD, BOAD,
Chemins de fer	9,45	
Energie : extension réseau SENELEC Electrification rurale ASER	267,533	Programme prioritaire (PPER)
Total	806,961	

Document de travail

ANNEXE N°2 : Taux Net de Scolarisation (TNS), Taux Brut de scolarisation (TBS) et Taux d'achèvement

Document de travail

ANNEXE N°2 : TNS, TBS et Taux d'achèvement

Tableau 32: Evolution du Taux Net de Scolarisation (TNS) par région

Inspection d'Académie	2000/01		2001/2002		2002/2003		2003/2004	
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons
Dakar	60,3	57,5	60,3	79,9%	74,0	65,8	69,7	73,2
Diourbel	33,9	34,1	37,5	47,1%	58,4	57,1	57,7	61,0%
Fatick	41,0	33,7	37,5	44,8%	58,4	57,1	57,7	60,9%
Kaolack	30,8	29,3	30,0	38,3%	46,6	42,2	44,4	47,4%
Kolda	63,5	59,3	61,4	72,5%	97,4	75,8	87,0	78,8%
Louga	45,2	41,4	43,3	48,9%	62,5	53,3	57,8	61,1%
St-Louis	50,3	55,8	53,1	59,0%	70,5	74,9	72,7	73,3%
Tamba	58,3	54,5	56,4	70,0%	109,3	70,7	87,9	92,5%
Thiès	51,1	46,8	48,9	61,2%	69,8	64,7	67,3	73,8%
Ziguinchor	76,8	63,8	69,8	84,8%	92,7	85,1	89,1	93,0%
Sénégal	49,6	47,3	48,5	60,0%	69,1	61,1	65,0	71,3%

Tableau 33: Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS)

Années	TBS	Garçons	Filles
97/98	61,7%	68,0%	55,5%
98/99	65,5%	73,1%	58,1%
99/00	68,3%	73,1%	63,0%
00/01	69,4%	73,9%	64,8%
01/02	71,6%	75,6%	67,6%
02/03	75,8%	77,0%	72,3%
03/04	79,9	82,4	77,3
04/05	82,5	84,4	80,6

Source : Annuaires statistiques de la DPR/ME

Tableau 34: Evolution du taux d'achèvement selon le sexe.

Taux d'achèvement	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
Garçons	50,5%	51,3%	47,1%	54,1%	60,1%
Filles	39,3%	39,7%	43,9%	42,9%	47,5%
Total	45,0%	45,6%	45,6%	48,7%	53,9%

Sources : DPR/ME

**ANNEXE N°3 : Emplois permanents dans les entreprises du secteur moderne
selon le sexe.**

Document de Travail

ANNEXE N°3 : Emplois permanents dans les entreprises selon le sexe.
Tableau 35: Emplois permanents dans les entreprises du secteur moderne selon le sexe.

LIBELLE DES SECTEURS	2000		2001		2002		2003		2004	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
ACTIVITES FINANCIERES	69	123	81	135	65	147	58	156	68	170
ACTIVITES IMMOBILIERES	160	506	136	462	132	472	167	392	135	230
AGRICULTURE,ELEVAGE ET CHASSE	41	561	53	597	45	879	121	799	132	778
AUTRES COMMERCE	591	2874	661	3252	700	3057	766	3227	945	3710
AUTRES INDUSTRIES MECANIQUES	27	826	17	941	23	936	29	816	19	517
BOULANGERIE,PATISSERIE ET PATES ALIMENTAIRES	80	428	117	446	116	480	142	525	104	422
COMMERCE DE VEHICULES,D'ACCESSOIRS ET DE	177	1051	179	1177	253	1273	226	1235	257	1261
EDUCATION	32	68	32	60	23	91	34	76	29	92
ENERGIE	428	2549	440	2622	488	2822	461	2673	487	2846
FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES ET DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION	17	721	19	717	28	666	41	788	48	859
HOTELS,RESTAURANTS	482	2314	521	2398	564	2813	474	2109	738	2534
INDUSTRIES CHIMIQUES	300	3546	392	3772	382	4037	334	3933	367	4147
INDUSTRIES DES BOISSONS	51	253	51	306	63	370	61	488	50	435
INDUSTRIES DES OLEAGINEUX	91	1104	70	1022	70	990	70	884	103	807
INDUSTRIES DIVERSES	192	447	290	535	227	392	313	456	323	465
INDUSTRIES DU BOIS	16	240	17	274	43	171	11	175	19	234
INDUSTRIES DU CAOUTCHOUC ET PLASTIQUES	62	883	57	1018	71	1056	75	885	73	1441
INDUSTRIES DU CUIR ET DES CHAUSSURES	18	265	20	332	14	473	14	356	7	272
INDUSTRIES DU PAPIER ET CARTONS DE L'EDITION	131	1090	161	1074	156	1040	144	1040	106	722
INDUSTRIES EXTRACTIVES	17	393	21	408	15	299	16	398	31	408
INDUSTRIES LAITIERES	72	277	90	336	105	419	128	731	185	794
INDUSTRIES TEXTILES ET HABILLEMENT	22	699	46	826	38	766	44	935	37	817
METALLURGIE ET TRAVAIL DES METAUX	44	843	42	823	30	913	45	763	61	960
PECHE ET AQUACULTURE	78	1650	101	1363	45	1656	109	1694	88	2087
POSTES,TELECOMMUNICATIONS	426	1278	111	1645	650	1146	222	519	529	1330
PREPARATION DE SITES ET CONSTRUCTION D'OUVRAGES	169	6031	174	4133	146	5113	202	7246	483	4850
PRODUCTION DE VIANDE ET DE POISSONS	270	1382	282	1482	212	1785	218	1354	176	602
REPARATIONS	7	108	19	168	7	107	13	156	31	161
SANTE ET ACTION SOCIALE	1102	1472	1038	1355	1409	1629	757	780	1983	538
SERVICES AUX ENTREPRISES	782	4225	732	3580	849	4609	956	3442	1049	4752
SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PROFESSIONNELS	394	1241	302	1082	305	1157	398	1343	456	1232
TRANSFORMATION DES FRUITS ET LEGUMES ET FABRICATION	217	6260	205	3897	215	3754	231	3820	172	6310
TRANSPORT ET COMMUNICATION	524	5050	600	5847	684	6162	688	5227	443	3785
TRAVAIL DES GRAINS ET FABRICATION DE PRODUITS	33	506	30	482	53	474	58	618	59	669
TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE FINITION	76	668	121	1512	98	1520	103	1502	101	1236
TOTAL	14 320	103 196	14 335	98 646	16 550	105 834	153 55	101 580	19 687	103 710

ANNEXE N°4 : Balance des paiements 2000 - 2004.

Document de travail

ANNEXE N°4 : Balance des paiements 2000 - 2004.

Tableau 36: Balance des Paiements 2000-2004.

Balance des Paiements 2000-2004 (en millions F.cfa)					
	2000	2001	2002	2003	2004
BALANCE DES BIENS	-296 706	-311 755	-374 553	-469 924	-521 083
Exportations FOB	654 893	735 316	743 357	730 551	797 411
Marchandises générales	635 281	724 015	733 944	722 337	786 176
Sel marin	4 984	6 491	7 168	6 845	6 690
Produits pétroliers	57 158	90 336	95 292	109 303	115 200
Produits arachidières	58 655	65 146	47 282	25 227	17 319
Phosphates	14 673	13 693	12 184	5 345	7 894
Coton	4 360	5 941	9 694	13 718	13 578
Produits de la Pêche	162 444	175 800	173 904	157 245	167 500
Acide phosphorique	47 474	56 221	91 745	69 320	80 664
Engrais solide	9 533	15 929	17 474	22 848	21 818
<i>Produits ICS</i>	<i>57 007</i>	<i>72 150</i>	<i>109 219</i>	<i>92 168</i>	<i>102 482</i>
Autres	276 000	294 458	279 201	312 486	355 513
Importations FOB	951 599	1 047 071	1 117 910	1 200 475	1 318 494
dont marchandises générales	951 560	1 045 796	1 102 795	1 192 182	1 309 439
Importations CAF (Commerce général)	1 081 318	1 188 404	1 253 176	1 354 752	1 488 000
Riz	94 938	103 869	130 357	126 387	128 300
Blé	26 393	29 075	30 314	30 939	41 500
Sucre	4 154	15 677	9 310	9 206	4 300
<i>Produits alimentaires</i>	<i>125 485</i>	<i>148 621</i>	<i>169 981</i>	<i>166 532</i>	<i>174 100</i>
Pétrole brut	138 359	144 864	114 254	158 925	178 200
Produits raffinés	104 145	87 568	82 962	71 826	100 200
<i>Produits pétroliers</i>	<i>242 504</i>	<i>232 432</i>	<i>197 216</i>	<i>230 751</i>	<i>278 400</i>
Machines-Outils	119 716	126 155	162 652	165 096	191 100
Autres	593 613	681 196	723 327	792 373	844 400
SERVICES NETS	-12 879	-11 394	-12 690	-13 016	-14 789
Transports	-148 047	-151 844	-151 141	-142 877	-149 915
dont Frêts	-103 735	-114 908	-121 823	-131 334	-141 169
Transport maritime	-60 854	-95 136	-118 603	-129 809	-144 579
Transport aérien	-97 184	-64 753	-40 515	-21 054	-16 922
Autres transports	9 991	8 045	7 977	7 986	11 586
Voyage	68 941	96 404	101 946	89 027	81 606
A titre professionnel	36 898	44 003	46 656	41 083	42 257
A titre personnel	32 043	52 401	55 290	47 944	39 349
Autres services	66 227	44 046	36 505	40 834	53 520
dont Assurances/marchandises	-21 626	-23 768	-25 064	-27 095	-32 766
REVENUS NETS	-79 343	-76 817	-90 595	-79 132	-69 044
Revenus du Travail	33 438	26 736	29 836	31 277	31 392
Revenus des Investissements	-112 781	-103 553	-120 431	-110 409	-100 436
dont Intérêts sur dette ext publique (direct et avalisé)	-57 898	-45 406	-47 505	-45 663	-47 405
TRANSFERTS COURANTS	152 302	220 030	256 927	308 296	333 878
Publics	52 181	47 204	64 750	67 283	64 269
Privés	100 121	172 826	192 177	241 013	269 609
TRANSACTIONS COURANTES/PAIEMENTS COURANTS	-236 626	-179 936	-220 911	-253 776	-271 038

	2000	2001	2002	2003	2004
COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES	242 901	173 800	199 473	245 081	261 988
Compte de Capital	59 354	107 079	88 401	87 406	396 214
Transferts de Capital	59 551	106 816	88 450	87 616	396 438
Publics	57 074	104 758	82 540	80 836	392 013
Privés	2 477	2 058	5 910	6 780	4 425
Acquisitions/Cessions d'actifs financiers non produits	-197	263	-49	-210	-224
COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES	183 547	66 721	111 072	157 675	-134 226
Investissements directs	44 348	28 575	30 693	28 965	33 792
De l'économie vers l'étranger	-462	5 160	-23 709	-1 545	-6 901
De l'étranger vers l'économie	44 810	23 415	54 402	30 510	40 693
Investissements de portefeuille	16 350	-5 552	-28 121	-25 263	-24 685
Avoirs	7 861	11 369	-18 715	-31 813	-24 709
Engagements	8 489	-5 817	-9 406	6 550	24
Autres investissements	133 089	98 760	172 923	164 301	-61 641
Avoirs	-3 105	-2 853	8 304	33 731	3 156
Engagements	136 194	101 613	164 619	130 570	-64 797
Avoirs de réserve	-10 240	-66 166	-64 423	-10 328	-81 692
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	-6 275	9 700	21 438	8 695	9 050

Document de